



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 13/12/16

Reçu en Préfecture le : 14/12/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 12 décembre 2016
D-2016/528

Aujourd'hui 12 décembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruptions de séance de 17h03 à 17h14 et de 19h40 à 20h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Michèle DELAUNAY absente de 17h45 à 20h20; Mme Magali FRONZES absente de 18h05 à 21h13;
Mr Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 18h55; Mr Vincent FELTESSE présent jusqu'à 21h*

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Emmanuelle AJON

Grille des tarifs 2017 au titre de l'occupation du domaine public. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'occupation ou l'utilisation du domaine public est soumise à la délivrance d'une autorisation dès lors qu'elle en constitue un usage privatif excédant le droit d'usage appartenant à tous.

La refonte des tarifs de l'occupation du domaine public votée en 2013 a eu pour but de rationaliser la gestion du domaine public et de prendre en compte de façon optimale la valeur économique de l'espace occupé par les professionnels et les particuliers.

Aujourd'hui dans un souci de cohérence et de lisibilité, la totalité des tarifs d'occupation temporaire du domaine public est regroupée dans un document unique joint en annexe.

L'augmentation des tarifs pour 2017 est fixée à 2% ;

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Décider l'application des tarifs ci joints à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID

Occupation du domaine public - tarifs 2017

secteur 1

secteur 2

Terrasses et étalages

2017 (en Euros)

Terrasses	secteur 1	secteur 2
terrasses ouvertes tarif de base, le m ² par an	29,54	56,67
terrasses fermées, le m ² par an	126,64	253,29
terrasses sur platelage (sur ou hors chaussée), le m ² par an	194,84	253,29
Étalages		
étalages, case-abri, tarif de base, le m ² par an	94,07	392,17
étalages supplémentaires lors de manifestations exceptionnelles (Toussaint, Noël, Jour de l'an,...) le m ² par jour	1,29	1,35
mannequins, cartes postales, vitrines mobiles murales, présentoirs de presse, l'unité par an	94,07	196,22
portant, le m ² par an	94,07	196,22
étalages de cycles, étalages saisonniers distributeurs à glaces forfait annuel le m ²	47,97	192,23
fleurs et plants et étalages alimentaires, le m ² par an	94,07	98,48
écrans publicitaires, tableaux, affiches et appels commerciaux, onflamme l'unité par an	151,43	489,81
huitres le m ² par mois	15,61	16,36
appareils distributeurs ou conservateurs agréés, rôtissoires, le m ² par an	374,28	748,57
bureau mobile de vente, forfait mensuel	750,82	1501,64
Accessoires et mobiliers		
stores-marquises-tentes fixes, le m ² par an	8,25	9,08
écrans ou tombants, l'unité par an	81,16	85,03
devanture, le ml par an	9,34	10,28
éclairage d'enseignes en façade ou sous store, l'unité par an	10,45	11,50
éclairage de terrasse en façade ou sous store, l'unité par an	148,52	155,61
cordons lumineux et guirlandes, rampes lumineuses sur store ou façade le ml par an	10,82	16,24
éclairage sur pied, l'unité par an	148,52	155,61
brumisateur ou chauffage sur pied, en façade ou sous store forfait par an	243,50	255,09
jardinière, l'unité mobile par an	81,16	85,03
jardinière l'unité fixe par an	162,32	170,04
1ère aire de stationnement de véhicule 2 roues de livraison par an	800,00	800,00
2ème aire de stationnement de véhicule 2 roues de livraison par an	1600,00	1600,00
1ère aire de stationnement de véhicule 2 roues électrique ou mécanique de livraison par an	400,00	400,00
2ème aire de stationnement de véhicule 2 roues électrique ou mécanique de livraison par an	800,00	800,00

Marchés de plein air et couverts		2017
Pour tous commerces de plein air		
le m ² par marché		1,20
le m ² par mois		4,71
tables de café installées par des établissements de restauration ou de dégustation sur les marchés de plein air ou couvert, le m ² par mois		2,41
Démonstrateurs		
l'emplacement par marché		12,99
Brocante la case de 10 m² par jour		
redevance journalière (semaine)		6,92
redevance journalière (dimanche)		13,84
redevance mensuelle (semaine sur 3 jours)		74,84
redevance mensuelle (dimanche)		55,35
redevance grand déballage (trimestrielle)		21,68
Forfait branchement électrique		
la journée		6,44
le mois (pour les abonnés uniquement: tarif journée X 4)		25,76
Marché des Grands Hommes et Chartrons		
le m ² par mois, quel que soit le commerce		20,73
tables de café installées par des établissements de restauration ou de dégustation sur les marchés de plein air ou couvert, le m ² par mois		2,41
Serrages par mois		
petits serrages (inf. à 4 m ²)		22,97
moyens serrages (de 4 à 6 m ²)		31,28
grands serrages (sup. à 6 m ²)		38,05
Equipements frigorifiques ville par mois		
jusqu'à 700 frigories		22,97
de 701 à 999 frigories		31,28
au-delà de 1000 frigories		38,05
Jours de fêtes, ouvertures exceptionnelles, le m² par jour		
		3,02
Foires et brocantes		
Foires à la brocante		
brocante, antiquaires, confiseurs, friteurs, et déballeurs, marchands en baraques et restaurants, le m ² par jour		0,22
pépiniéristes, horticulteurs, le m ² par jour		0,51
stands mis à disposition par la ville, le m ² par jour		4,37
Foires d'attractions		
restaurants, grands manèges et skooters, le m ² par jour		0,22
Attractions diverses		
attractions et petits manèges, le m ² par jour		0,22
boutiques, le m ² par jour		0,33
sucre filé, l'unité forfaitaire par foire		63,67
distributeurs de boissons, l'unité forfaitaire par foire		106,12
"coup de poing", l'unité forfaitaire par foire		106,12
Branchements de fluides		
eau, forfait journalier Quinconces		
restaurants, horticulteurs, grands manèges		3,71
friteurs et skooters		2,65
confiseurs et petits manèges		2,12
pêches aux canards et attractions diverses		1,59
entresorts et autres boutiques		1,06
Stationnement sur aire d'accueil		
voiture d'habitation le ml par jour		1,24

Manifestations	
manifestations soutenues ou encouragées par la ville, le m ² par jour	2,12
manifestations participant à l'animation de la ville, le m ² par jour	3,18
restauration et buvettes lors des manifestations exceptionnelles, le m ² par jour	4,99
restauration et buvettes pour les manifestations exceptionnelles de plus de 15 jours, le m ² par jour	1,54
opérations à caractère commercial, le m ² par jour	9,55
distribution d'échantillons, forfait journalier	530,60
cirques, le m ² par jour	0,22
manèges, industries et spectacles forains, le m ² par jour	0,32
Ambulants	
tripoteurs- patinoire- points de vente hors zones aménagées, le m ² par mois	21,22
stade, le m ² par jour	6,05
points de vente secteur aménagé, le m ² par jour	47,75
Divers	
véhicule d'auto partage, Redevance par station par an	244,08
vélos taxis pour 4 places réservées par an	244,08
petit Train touristique pour 5 places réservées par mois	384,87
car cabriolet pour 2 places réservées par mois	153,86
véhicule Electrique Blue Car, la station par an (244,08 € par borne) 4 bornes par station, Délibération 2013/534	976,32
enseignes temporaires à partir du 4ème mois, le m ² par mois	10,24
Occupation temporaire liée aux travaux	
Echafaudages - Clôture de chantier	
Occupation du domaine public clôturé avec:	
Bardage de protection	
Dispositif anti-affiche	
Bâchage réglementaire	
du 1er au 3ème mois, surface au sol par m ² et par mois	8,25
à partir du 4ème mois, surface au sol par m ² et par mois	13,74
appareillage servant aux réparations - Echafaudages volants, l'unité par semaine	41,25
Bennes ou containers - Baraques de chantiers	
1ère semaine, surface au sol par m ² et par semaine	7,15
2ème semaine, surface au sol par m ² et par semaine	10,44
3ème semaine, surface au sol par m ² et par semaine	13,71
4ème semaine et au-delà, surface au sol par m ² et par semaine	20,28
Grutage mobile, livraison, manutention par m ² par jour	11,00
Toute occupation illicite du domaine public, quelle que soit la zone tarifaire, le m² par jour	
	15,61
Installations sans autorisation sur:	
terrasse, étalage et accessoire y compris porte menu en dehors de la surface autorisée, manifestation publique	
dépôt de matériaux, engins de chantiers	
Grutage mobile, livraison, manutention sans arrêté d'autorisation, tarif forfaitaire par jour	500,00